



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les aides à la décision de l'ADEME pour la méthanisation

27 janvier 2022 – Webinaire externe

Jacques WIART et Julien THUAL

Direction Economie Circulaire



Plan

- 1. Bilan des aides à l'investissement 2021**
- 2. Éléments de contexte**
- 3. Les aides à la décision: études de faisabilité / études d'accompagnement**
- 4. Zoom sur les études d'accompagnement**
- 5. Priorités et conditions d'éligibilité des études d'accompagnement**
- 6. Les cahiers des charges modèles de l'ADEME**

1- Bilan des contrats d'aides ADEME à l'investissement 2021 (non consolidé)

- 108 projets injection
- 12 projets cogénération
- 44,8 M€ d'aides = 41,8M€ Injection + 3,2M€ Cogénération
- 770 M€ d'investissements générés
- 2 420 000 t de substrats traités
- 1 520 GWh de capacité annuelle en injection
- 40 GWh de capacité annuelle en cogénération
- env. 330 000 t éq CO₂ évitées

Autres financeurs
Région et FEDER:
estimé à 40-45 M€ en
2021

**2022: à date, peu de projets connus sur
tarif décôté en cas d'aide ADEME**

2- Éléments de contexte :

Soutenir la filière dans sa nouvelle phase de développement

- ✓ **Une évolution des tarifs d'achat du biométhane, et recherche d'une baisse des coûts de production**
- ✓ **Un renforcement de la réglementation ICPE, induisant des coûts supérieurs d'investissement**
- ✓ **Une intégration territoriale et locale parfois difficile**
- ✓ **Une nouvelle économie des projets à trouver avec diversification des financements**

→ Accompagner le risque de développement

en renforçant l'aide à la décision

Aides à la décision

Aides investissement



- . Etude faisabilité (respect cahier des charges ADEME)
- . Etude GRD¹ type 1
- . Etudes territoriales (EPCI)



- . AMO avant construction (cf. cahier des charges AMO)
- . Etude GRD¹ type 2
- . Concertation, communication
- . Etudes agro, jurid, financement



. Investissements éligibles

3 – 6 mois

24 mois minimum

X... mois (36 à 48 mois)

Type aide	Aide décision
Montant	Max 70 % du coût
Versement	100 % aide à la fin prestation

Aide décision

Forfait subvention

70 % du coût plafond de 100 000 €

Avance + 1^{er} versement = 70 % de l'aide sur DEVIS validés, puis solde sur justificatif final des dépenses

Forfait / MWh + plafond / projet
 ↓
 Rappel : décote tarifaire si aide ADEME Investissement



DECD/SVD/jthual

¹ Etude de raccordement réseau

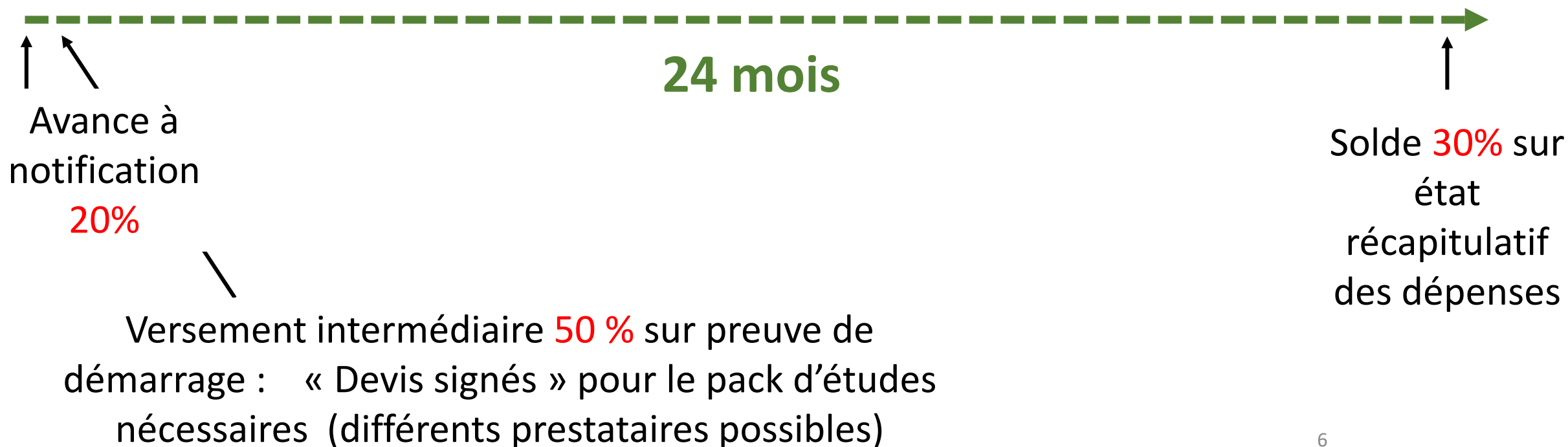
4- Zoom sur les aides à l'accompagnement projet

Etudes concernées: AMO montage projet avant construction, Etude GRD type 2, concertation etc. Cf. *Partie 5*

Intensité de l'aide : 70 % d'un coût maximum de 100 000 €

Durée convention : contrat mini 24 mois, solde possible avant sur état récapitulatif des dépenses.

Versements et justificatifs : Avance à Notification 20 % + Versement intermédiaire 50 % sur preuve de démarrage + Solde 30 % en fin d'étude.



5- Critères et conditions d'éligibilité étude « accompagnement projet » (1)

→ **Eligibilité** : Cogénération/ Injection/ Chaleur/ BioGNV

→

Priority
-- ++

...et priorités :

Projets avec biodéchets

Projets collectifs agricoles

Projets individuels agricoles

Projets bioGNV sous AO CRE

Projets injection sous AO CRE

Projets STEU (Station d'épuration)

ISDND

→ Prestataires d'études **indépendants et qualifiés** Qualiméthra (exemple: BE au capital du projet = non éligible)

→ Prérequis : **étude faisabilité réalisée**, justifiant la maturité du projet

- Etude de faisabilité réalisée par un BE Qualiméthra selon le cahier des charges ADEME
- **Ou** étude amont équivalente, suivant la trame du cahier des charges ADEME, sous validation instructeur ADEME.

5- Critères et conditions d'éligibilité étude « accompagnement projet » (2)

Quelles études?

- **Etudes AMO** techniques/énergétique/dimensionnement selon le cahier des charges AMO ADEME
- Actions de **concertation/information/communication**
- Appui au montage et **recherche de financement**: co-financeurs privés locaux, SEM, collectivités, fonds de capitaux / Financement citoyen / prêts sans garantie BPI, Eiffel gaz vert, etc.
- Appui au **montage juridique** des projets collectifs (SAS, SEM...)
- **Etudes agronomiques** sur l'évolution du système d'exploitation agricole: cultures / élevages / CIVE / résidus de cultures ...
- Etudes de sol approfondies
- Etudes de raccordement type 2

Une seule demande d'aide possible par projet pour un « pack d'études »

. Plusieurs BE/compétences peuvent intervenir dans le pack d'études.

. Les compétences non spécifiques au biogaz/méthanisation ne nécessitent pas de certif. Qualimétha (Concertation / Communication / agronomie/ financement ...)

++
Priorité
--

5- Les cahiers des charges-types pour les études d'accompagnement projet

Etude-action territoriale



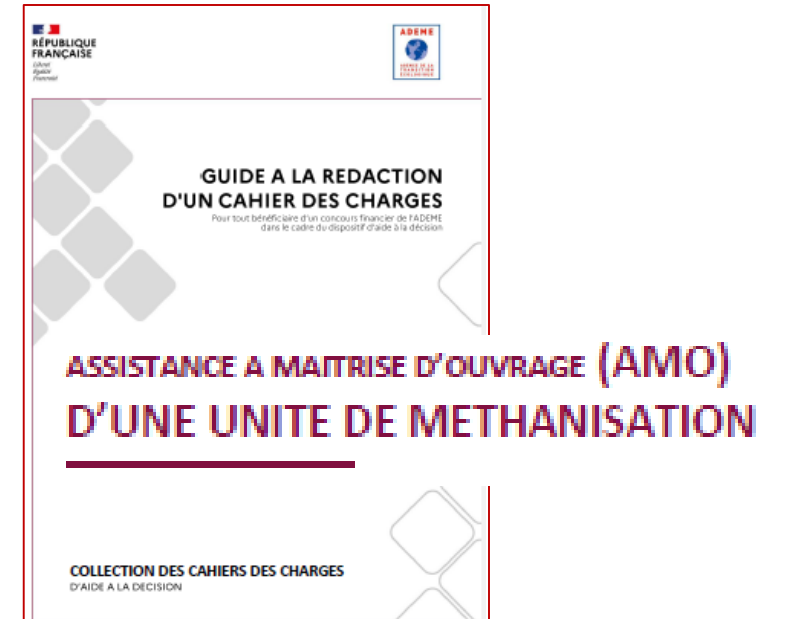
A l'échelle d'un territoire, détecter des projets possibles et des volontés de portage

Etude de faisabilité



Vérifier la viabilité technico-économique d'un projet précis : décider de faire ou pas

Assistance à maîtrise d'ouvrage



Une fois la faisabilité validée, définir le projet avec précision

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5222-assistance-a-maitrise-d-ouvrage-amo-d-une-unite-de-methanisation.html>

A retenir sur les aides à « l'accompagnement projet »

- Une aide à préparer et optimiser un projet avant construction
- Un taux d'aide jusqu'à 70% du coût max de 100k€
- Un versement de 70% de l'aide au démarrage
- Une seule demande d'aide par projet (Regrouper les études)



Contactez une Direction Régionale de l'ADEME:

<https://www.ademe.fr/lademe/infos-pratiques/implantations-geographiques-lademe>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les aides à la décision de l'ADEME pour la méthanisation

Merci pour votre attention

26 janvier 2022 – webinaire externe

Jacques WIART et Julien THUAL

Direction Economie Circulaire

Julien.thual@ademe.fr

Jacques.wiart@ademe.fr



